



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

Réf.: CEP / DC / 025-2526

PROROGATION DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DES GROUPEMENTS POLITIQUES JUSQU'AU 31 JUILLET 2026

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la presse en général et les partis politiques agréés en particulier, que, sur la demande de plusieurs organisations politiques, la période d'enregistrement des groupements politiques est prorogée jusqu'au 31 juillet 2026.

Ainsi, les partis politiques agréés désireux de se constituer en groupements politiques disposent d'un délai supplémentaire jusqu'au **vendredi 31 juillet 2026, inclusivement**, pour déposer leur dossier d'enregistrement au bureau central de l'institution électorale, à Pétion-ville, du lundi au samedi, de 8h 00 am à 4h 00 pm.

Par conséquent, **l'enregistrement des regroupements politiques est reporté pour la période du 10 au 14 août 2026.**

Cette décision s'inscrit dans la volonté du CEP de rester à l'écoute des acteurs politiques, véritables parties prenantes du processus électoral.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive et impartiale, dans le respect des principes d'indépendance, de transparence, et de responsabilité démocratique.

Pétion-ville, le 16 juillet 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 - 6006

